

MARIGNY-BRIZAY

REVISION N°3

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Document mis à jour le 20.09.2004

Approbation : 30 SEP. 2004



5d2

Catherine TREBAOL
8, quai Napoléon 1er
86100 CHATELLERAULT

La liste des servitudes d'utilité publique connues à ce jour qui devra être annexée obligatoirement au PLU est la suivante :

Servitude A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau

- libre passage des engins mécaniques servant aux opérations de curage et de faucardement sur les berges de la Pallu : servitude instituée par arrêté préfectoral du 6 janvier 1978.

Servitude AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques

- Eglise de Saint-Léger-La-Pallu : inscrite à l'inventaire ^{supplémentaire} des monuments historiques le 17 avril 1935 ;
- Château de la Tour de Signy : porte monumentale inscrite à l'inventaire ^{supplémentaire} des monuments historiques le 5 juillet 1943 ;
- Manoir de la Mailleterie : façades sur la voie publique et toit de la tour d'angle inscrits à l'inventaire ^{supplémentaire} des monuments historiques le 8 octobre 1935 ;
- Château de la Valette : salon avec son décor XVIIIème siècle, sis au rez-de-chaussée inscrit à l'inventaire ^{supplémentaire} des monuments historiques le 22 juin 1994 ;
- Château de Montfaucon en totalité, comprenant l'ensemble des bâtiments, des souterrains et des vestiges archéologiques, situé sur les parcelles n°151, 152, 154, inscrit à l'inventaire ^{supplémentaire} des monuments historiques le 21 mai 2001 ;
- Château de Chézeaux (commune de Vendœuvre-du-Poitou, partie de périmètre de 500 m débordant sur la commune de Marigny-Brizay) en bordure du CR n° 7 des Chézeaux : façades et toitures du corps de logis, chapelle comprise dans le corps de logis en totalité inscrites à l'inventaire ^{supplémentaire} des monuments historiques le 31 décembre 1985.

Servitude AS1 - Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales

- périmètre de protection du captage d'eau potable de "Parigny", commune de Jaunay-Clan n'ayant pas encore fait l'objet d'une DUP.

Servitude EL7 - Circulation routière - Servitudes d'alignement

- RD 20 : traversé de Saint-Léger-La-Pallu ; plan approuvé le 16 avril 1896.
- RD 20 : sortie nord de Marigny-Brizay ; plan approuvé le 22 avril 1909.

Servitude I4 - Servitudes relatives aux canalisations de transport d'énergie électrique

- Lignes moyenne tension 20 KV de la Régie d'Electricité de la Vienne (REDV).

Servitude I6 - Servitudes relatives aux mines et carrières

- une carrière en activité, exploitée par ROCAMAT SA au lieu-dit "Bois de la Tour Signy, La Petite Tour"

Servitude PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

servitude relative au passage en terrain privé de câbles de télécommunications du réseau national :

- câble n° 439.05 Paris-Bordeaux (tronçon Jaulnay-Poitiers) : arrêté du 3 mars 1981 ;
- câble F 212.03 Tours-Poitiers (tronçon Châtelleraut-Poitiers) : arrêté du 4 mars 1992.

Servitude T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

- servitudes de dégagement de l'aérodrome de Poitiers - Biard ; plan approuvé par arrêté ministériel du 4 août 1983.